

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 28 septembre 2023 à 20h00, à la maison Vallier**

**Présidence du Conseil général :** M. Laurent Demarta

<b>Présences :</b>	Effectif :	24	<b>Sont excusés :</b>	Mme M. Charpié Dewarrat
	À l'appel :	19		M. J.-H. Martin
	Excusés :	4		M. P. Geissbühler
	Absents :	1		M. L. Bertola

**Sont absents :** M. C. Pepe

**Sont également présents :**

Mme Isabelle Garcia, Présidente du Conseil communal  
M. Joël Boulogne, Vice-Président du Conseil communal  
M. Jean-Bernard Simonet, Secrétaire du Conseil communal  
M. Jérémie Veillard, Vice-secrétaire du Conseil communal  
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal  
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

---

**Ordre du jour**

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
3. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Luciano Cravero, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux honoraires vacations et jetons de présence des autorités communales
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement général du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environ
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la répartition des dons reçus en faveur des sinistré.e.s lors des inondations du 22 juin 2021
7. Rapport de la Commission de répartition des dons au Conseil général relatif à la répartition des dons reçus en faveur des sinistré.e.s lors des inondations du 22 juin 2021
8. Rapport de la Commission PAL au Conseil général relatif à l'échéance des travaux (non joint en annexe)
9. Points en suspens – informations du Conseil communal
10. Divers

## 1. Correspondance - Appel

**M. L. Demarta, Président :**

Il est actuellement 20h00.

Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil général du 28 septembre 2023. Je passe la parole à M. Majid Charif pour l'appel.

*Appel selon la liste des présences par M. M. Charif*

**À l'appel :** 19 personnes présentes, 1 absent et 4 excusés. La majorité absolue est à 10.

**M. L. Demarta, Président :**

Nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

**M. L. Demarta, Président :**

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

Cela ne semble pas être le cas. C'est à l'unanimité que vous approuvez ce procès-verbal.

Conformément à notre Règlement Général de Commune, il s'agit maintenant d'adopter l'ordre du jour. L'ordre du jour suscite-t-il des remarques de votre part ? Ce n'est pas le cas, je considère donc l'ordre du jour accepté, nous pouvons passer au point 3.

## 3. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Luciano Cravero, démissionnaire

**M. L. Demarta, Président :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Non. A qui puis-je passer la parole ?

**Le Groupe Ensemble pour Cressier, par M. Damien Guerne** propose la candidature de Monsieur Frédéric Besia. Est élu.

## 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux honoraires vacations et jetons de présence des autorités communales

**M. L. Demarta, Président :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la Commission financière a examiné le rapport relatif aux honoraires, vacations et jetons de présence des autorités communales. Nous constatons que depuis 13 ans, les honoraires, vacations et jetons de présence n'ont subi aucune adaptation.

A contrario, le cahier des charges des membres du Conseil communal n'a cessé d'augmenter et de se complexifier, ce qui demande un plus grand niveau de compétence et de responsabilité.

A noter aussi qu'ils ne peuvent pas s'appuyer sur l'aide de chefs de service, comme c'est le cas dans les grandes communes fusionnées. De plus, les séances sont très souvent fixées en journée, nécessitant pour nos membres de l'exécutif de diminuer leur taux d'activité professionnelle.

En prévision des élections communales de l'année prochaine, il faut que les personnes intéressées puissent se proposer sans que cela leur pose un problème financier en raison de la diminution de revenu liée à la réduction de l'engagement professionnel.

Tout en étant conscients que l'avenir financier de notre Commune n'est pas tout rose, nous estimons que l'augmentation des charges liée à l'adaptation des tarifs est à considérer comme un investissement absolument nécessaire pour l'avenir de Cressier.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté.

**M. A. Grandjean :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Ensemble pour Cressier a examiné la demande de revaloriser les honoraires, vacations et jetons de présence des autorités communales.

Je vais tout de suite enlever le suspens, nous allons accepter à l'unanimité l'arrêté proposé. Ce nouvel arrêté est surtout important pour le Conseil communal.

Actuellement la plupart des séances avec d'autres autorités se font pendant les heures de travail et non plus le soir comme par le passé. Donc sauf si on est retraité, il faut diminuer les temps de travail.

On considère qu'un Conseiller communal en moyenne consacre 20% de son temps de travail pour sa tâche pour la Commune. Il serait bon que cette fonction ne soit possible que pour les millionnaires et les retraités. Et dans la classe moyenne, comme on est déjà soumis à toutes sortes d'augmentations de frais, je ne vois pas comment on pourrait encore enlever 10 à 20 % du salaire pour s'occuper de la commune quasi bénévolement.

On a demandé énormément à nos Conseillers communaux ces dernières années suite à l'inondation de Cressier. On va bientôt commencer une nouvelle législature, on a aussi besoin de jeunes Conseillers communaux. Comme j'ai de la difficulté avec l'écriture inclusive, il est clair que mes propos s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Toutes ces raisons nous poussent à revaloriser ces fonctions même si la situation financière de la commune n'est pas au beau fixe.

**Mme L. Cinotti :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR a examiné l'arrêté sur la revalorisation des revenus des Conseillers communaux.

On n'a pas été sans relever le montant, qui était quand même conséquent à trouver, puisque ça représente 1 point d'impôt, alors que jusqu'à présent, lors de tous les Conseils généraux, on était plutôt à dire « il n'y a pas d'argent », on ne va rien pouvoir faire pour la Commune.

Malgré tout et aussi pour toutes les raisons qui ont été évoquées par mon préopinant, le Groupe PLR a décidé de considérer ça comme un investissement pour l'avenir afin de trouver des

Conseillers communaux engagés et compétents, les actuels Conseillers étant bien entendu déjà compétents.

Pour ce faire, le Groupe PLR va également accepter cet arrêté.

**M. L. Demarta, Président :**

*Lecture de l'arrêté par M. L. Demarta*

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons donc au point 5.

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement général du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environ**

**M. L. Demarta, Président :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**M. M. Charif :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier approuve le rapport du Conseil communal.

**M. L. Demarta, Président :**

*Lecture de l'arrêté par M. L. Demarta*

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons donc au point 6.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la répartition des dons reçus en faveur des sinistré.e.s lors des inondations du 22 juin 2021**

**M. L. Demarta, Président :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

Aucun commentaire. Nous passons donc au point 7.

**7. Rapport de la Commission de répartition des dons au Conseil général relatif à la répartition des dons reçus en faveur des sinistré.e.s lors des inondations du 22 juin 2021**

**M. L. Demarta, Président :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

Aucun commentaire. Nous passons donc au point 8.

## 8. Rapport de la Commission PAL au Conseil général relatif à l'échéance des travaux (non joint en annexe)

**M. L. Demarta, Président :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**M. P. Geissbühler :**

**Absent, lecture par Mme G. Veillard**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport oral de la Commission PAL a pour objet de vous dresser un bref aperçu des travaux réalisés par la Commission ainsi qu'à son souhait de ne pas nommer un ou une membre, malgré la démission de l'un de ces derniers.

Depuis l'automne 2022, la Commission PAL s'est réunie à 10 reprises pour préparer les documents fondateurs du développement territorial de notre Commune pour les 15 prochaines années.

Ainsi, une vision politique et stratégique a pu être proposée au travers d'un projet de territoire qui aborde et définit la vision de nos autorités en matière d'urbanisation, de démographie, d'économie et de tourisme, de mobilité et d'accessibilité, de patrimoine bâti, d'équipements publics et enfin de sa nature et de son paysage. Les enjeux de développement des différents secteurs de notre Commune ont été largement étudiés et débattus.

Ces orientations générales vous ont été présentées avant l'été par nos mandataires et semblent avoir trouvé un écho favorable, également auprès de la population lors d'une seconde séance publique.

Après avoir défini cette vision commune sur l'avenir territorial de la Commune, la Commission PAL s'est attachée à traduire ces orientations politiques et cette vision du développement idéal dans un projet de règlement et d'en évaluer les modifications par rapport à la situation actuelle.

Une version de règlement est ainsi largement réalisée et les éléments majeurs trouvent des réponses qui satisfont tant dans le groupe technique dans lequel notre Conseil communal siège que la Commission PAL.

Ainsi, si des éléments restent à préciser et à valider, le travail de la Commission touche à son but et la nomination d'un ou d'une membre semble peu opportune, tant le travail restant semble limité par rapport à l'important travail qui a été réalisé par les membres.

Ainsi la Commission propose de finir le travail entamé dans sa composition actuelle.

Enfin, la Commission souhaite encore remercier les mandataires pour leur accompagnement de grande qualité, qui permet à la Commune de Cressier de pouvoir aborder son avenir avec cohérence et souci d'un développement qualitatif et durable.

En vous remerciant de votre attention, au nom de la Commission du plan d'aménagement local (PAL), le Président, Pierre Geissbühler.

**M. L. Demarta, Président :**

Au vu de ce qui a été mentionné, aucun remplaçant de Monsieur Luciano Cravero ne sera nommé pour la Commission PAL. Nous pouvons passer au point 9.

## 9. Point en suspens – informations du Conseil communal

**M. L. Demarta, Président :**

Je laisse la parole au Conseil communal.

**M. J. Boulogne, Conseiller communal :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Quelques informations concernant la circulation. Notamment concernant le quartier des Argilles et des Prélards.

Comme vous avez pu le constater, le chantier du chauffage à distance (CAD) avance gentiment. Il va être question maintenant de réglementer toute cette circulation. La première mesure qui sera prise prochainement sera la fermeture dans un sens du chemin des Argilles. On parle du Chemin des Argilles côté Est, qui va être mis en sens unique. Il ne pourra être utilisé que dans le sens « Cornaux-Cressier ». Il sera fermé physiquement et permettra le chemin piétonnier plus facile pour les enfants qui viendront des blocs. Il sera dans les deux sens en ce qui concerne la mobilité douce (vélos, trottinettes, etc.).

En ce qui concerne la rue des Prélards, ce sera une seconde étape, et la rue sera fermée à la hauteur des Planches-Vallier, dans un sens de circulation.

Ces mesures ont été conseillées et imposées par le Service des ponts et chaussées (SPCH), ce sera l'étape suivante. Pour l'instant, nous en sommes là.

Encore un détail. Lorsque les gens des blocs voudront venir sur Cressier, ils seront dirigés sur la Route Cantonale (RC5), soit « tourner à droite obligatoire ». Voilà les premières informations relatives aux travaux, en attendant la suite. Merci de votre attention.

**M. J. Veillard, Conseiller communal :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Une petite information concernant la rentrée scolaire.

Pour les 3 cycles, ce sont 217 élèves qui sont rentrés à l'école au mois d'août. Dont :

72 élèves pour le cycle 1, soit de la 1<sup>ère</sup> année à la 4<sup>ème</sup> année scolaire,

84 élèves pour le cycle 2, soit de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> année scolaire,

61 élèves pour le cycle 3, soit de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année scolaire.

Par rapport à 2022, nous avons 1 élève de plus. Par rapport à 2021, nous avons 7 élèves de plus. Merci beaucoup de votre attention.

**M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Une information concernant le chauffage à distance (CAD).

Le premier bâtiment qui a été installé avec la récupération de la chaleur depuis la raffinerie, c'est le bâtiment des Travaux publics. Il est branché depuis le mercredi 20 septembre 2023.

Le suivi de ce chauffage est actuellement retardé en raison du passage sur l'Oléoduc qui alimente la Raffinerie, car l'Office Fédéral des transports est très exigeant. On doit faire une dalle en béton

pour protéger cet oléoduc et cette dalle dépasse encore sur les propriétés privées de plus de 2 mètres de chaque côté. C'est ce qui a un peu retardé l'installation de ces conduites. Les conduites seront prêtes au niveau des Prélards d'ici à peu près 3 semaines et il y aura ensuite les premiers tests.

Ensuite, je pense aux alentours du 25 octobre 2023, ils pourront alimenter les gens à peu près jusqu'à la gare, pour ceux qui auront fait leur raccordement privé.

Concernant ce chauffage à distance, je pense notamment à la rue Gustave-Jeanneret et rue des St-Martin jusqu'à la hauteur de la place du Village, les travaux commenceront à partir du 22 janvier 2024.

Concernant la rue du Château, la circulation sera en alternance avec la rue Gustave-Jeanneret afin que les gens puissent sortir du centre du Vieux-Village. Merci de votre attention.

## 10. Divers

**M. L. Demarta, Président :**

Qui souhaite s'exprimer ?

**M. R. Fuchs :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

A l'époque, les vigneronns se retrouvaient pour lever les bans de la Commune de Cressier, Cornaux et Le Landeron. Malheureusement, cette assemblée n'a pas eu lieu cette année. Je pose la question, car c'était une ambiance pour les vigneronns afin de se retrouver. C'est clair, il n'y a plus la levée des bans, mais seulement, on avait voté que la tradition reste. Je pose alors la question : Pourquoi il n'y a pas eu cette assemblée cette année ?

Deuxième chose, je suis garde vigne à Cressier. Je tiens à dire qu'au point de vue des chiens, cela se passe très bien. Je proposerais que la Commune de Cressier, où c'est marqué « toute l'année pour les vendanges », que l'on marque également que « les chiens doivent être absolument tenus en laisse ». Je pense que c'est important que cela soit marqué en grand. J'ai trouvé que depuis deux, trois semaines, ils sont tous en laisse. D'ailleurs, on trouve très peu de sachet d'excréments dans les vignes. Voilà ce que je voulais dire. Merci de votre attention.

**Mme. I. Garcia, Conseillère communale :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Par rapport à la séance qui se déroulait avant les vendanges, elle était organisée à tour de rôle par les différents villages. L'année passée c'était Cressier qui l'a organisée. Effectivement, cette année il n'y a pas eu d'assemblée, je vais donc regarder au niveau de l'organisation, afin que cette assemblée soit faite rapidement.

**M. L. Demarta, Président :**

Y a-t-il d'autre divers ? Ce n'est pas le cas. J'en ai un pour ma part.

Vous le savez tous ici par vos représentants, mais je le répète pour la bien menée de ce Conseil général. Nous avons samedi 30 septembre 2023 un « apéro-cratie » qui a été organisé par l'Ensemble des groupes politiques de Cressier, ceci afin de repourvoir ce Conseil général en vue des prochaines élections. Rendez-vous à 10h30 sur la Place du Village. Vous avez encore des petits flyers à la sortie de la salle en face de l'extincteur.

Rendez-vous à tout le monde, samedi à 10h30.

En vous remerciant pour votre participation à ce Conseil général

**La séance est levée à 20h31.**

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,**  
le Président,                      le Secrétaire,

L. Demarta

M. Charif